

Envoyé en préfecture le 21/12/2018

Reçu en préfecture le 21/12/2018

Affiché le **21 DEC. 2018**

ID : 056-215601626-20181217-DB20181219-DE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
Lundi 17 décembre 2018

**AIDE AU TRANSPORT POUR LES PROJETS PEDAGOGIQUES SANS HEBERGEMENT DES ECOLES  
PUBLIQUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Bernard CLERGEON, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Michel ROUALO, Dominique DAUGES, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Patrick GOUELLO à Katherine GIANNI, Pierre-Yves CAINJO à Antoine GOYER, Christelle CAINJO à Hélène BOLEIS, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO, Philippe DONIES à Isabelle LE RIBLAIR, Teaki DUPONT à Dominique QUINTIN.

**Absents :** Dominique SAURAY, Nolwenn DELALEE.

**Secrétaire de séance : Pascaline ALNO**

**Présents : 25  
Pouvoirs : 06  
Absents : 02**

DIRECTION EDUCATION ENFANCE  
JEUNESSE SPORT

n°19

**AIDE AU TRANSPORT POUR LES PROJETS PEDAGOGIQUES SANS HEBERGEMENT DES ECOLES  
PUBLIQUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

Rapporteur : Hélène Boleis

La participation communale pour l'année scolaire 2018-2019 sera fixée selon les modalités suivantes :

Participation communale versée aux écoles	Années 2018-2019 et 2019-2020
➤ Transport en car sur la commune ou en agglomération	Prise en charge à 100% des trajets
➤ Transports en car hors agglomération	Prise en charge à 50% des trajets

La participation communale pour ces différentes aides sera versée dans la limite des crédits spécifiques inscrits au budget de la collectivité et conditionnée à la fourniture par les écoles primaires publiques des pièces justificatives.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les avis des commissions « Éducation, culture, relations internationales » du mercredi 5 décembre 2018 et de la commission « Finances et ressources humaines » du lundi 10 décembre 2018 ;

**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

➤ **APPROUVE** la participation communale aux transports en car des écoles publiques du territoire pour l'année scolaire 2018-2019.

*Délibération adoptée à l'UNANIMITE - 5 ABSTENTIONS (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC)*

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,  
Maire